

Appel à candidatures

Bonnes Pratiques et Transparence Associatives

Le Conseil d'Administration de votre association est-il suffisamment impliqué dans les décisions ? Mesurez-vous régulièrement l'impact social de vos actions? Vous voulez prouver la rigueur de votre gestion et votre transparence à des financeurs ?

Faites évaluer vos pratiques associatives par des étudiants de l'ESSEC formés à la méthodologie « Bonnes Pratiques et Transparence Associatives » élaborée par l'Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social de l'ESSEC !

La gouvernance et la gestion rigoureuses d'une association sont essentielles pour garantir sa gestion désintéressée et centrée sur sa finalité, et pour renforcer son impact.

L'Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social de l'ESSEC (ESSEC IIES) a conçu un dispositif d'évaluation des pratiques de gouvernance, de transparence et de gestion d'associations reposant sur un guide de bonnes pratiques appelé « **ESSEC Bonnes Pratiques et Transparence Associatives** » (**BPTA**) et sur une méthodologie d'audit.

A l'ESSEC, cette méthodologie fait l'objet d'un cours dispensé par Thierry Sibieude, professeur titulaire de la chaire Entrepreneuriat Social, sous la forme d'un exercice pédagogique permettant à un binôme ou trinôme d'étudiants, formés et encadrés par un responsable pédagogique, de **réaliser un audit des pratiques d'une association volontaire**. Cet exercice leur permet de renforcer leurs connaissances et compétences en matière de gestion et de gouvernance associatives, et de rentrer ainsi au cœur des problématiques du management associatif. Les étudiants remettront à l'association à la fin de l'évaluation un rapport d'audit synthétique présentant les résultats par critère.

Les associations auditées identifient ainsi leurs forces et leurs axes de progrès en matière de gouvernance, de transparence et de gestion afin d'améliorer leurs pratiques et renforcer leur efficacité et l'impact de leur action.

Profil des associations recherchées :

- Votre organisation est une association loi 1901, à finalité sociale, culturelle, environnementale...

- L'association existe depuis au moins 2 ans
- L'association comprend au minimum 3 salariés (permanents)

A quoi s'engage l'association auditée ?

S'agissant d'un exercice à vocation pédagogique vis-à-vis de nos étudiants, aucune contribution financière n'est demandée à l'association auditée.

Néanmoins, en échange, l'association s'engage à :

- Fournir avant le 28 février 2013 les documents nécessaires à la réalisation de l'audit, dont la liste sera communiquée aux associations sélectionnées (notamment statuts, PV d'AG et de CA, rapport d'activité, rapport financier, etc.)
- Organiser des entretiens avec ses principaux acteurs, *a minima* le Président, le Trésorier, le Directeur salarié et un autre salarié, au cours des deux premiers mois de l'évaluation (mars-avril), et plus généralement, se rendre disponible pour répondre aux questions des étudiants
- Envoyer un de ses dirigeants (salarié ou bénévole) à la séance de restitution de l'évaluation qui se tiendra à l'ESSEC (Cergy-Pontoise) fin mai 2013.

Par ailleurs, si l'association est située en province, elle aura à prendre à sa charge les coûts de déplacement, d'hébergement et de séjour des étudiants pour la réalisation des entretiens.

Planning

Vous avez jusqu'au **6 février 2013** pour faire parvenir votre fiche de candidature à Stéphanie Friess, responsable du programme sous la responsabilité académique de Thierry Sibieude : friess@essec.fr.

Pour toute question, je suis joignable au 01 34 43 39 80.

L'évaluation démarrera **début mars et se terminera fin mai 2013**, correspondant à un trimestre étudiant.

Témoignages d'associations auditées :

« L'association veut prendre appui sur le référentiel BPTA et le rapport d'évaluation pour améliorer les processus qualité en son sein. », Directeur Général d'une association du secteur médico-social à Paris

« Nous avons décidé de reprendre un par un les points défectueux signalés [dans le rapport d'audit BPTA] en commençant par les « rouges » puis, en enchaînant par les « oranges » de manière chronologique.»

« Ce rapport servira « d'étalonnage » pour réaliser une évaluation régulière des pratiques de l'association. Dans la mesure du possible, le rapport d'audit BPTA pourra être joint aux autres documents de communication que nous fournissons à l'ensemble de nos adhérents, financeurs, donateurs et partenaires ». Charles Magnier, Directeur Général de l'association Prioriterre (Annecy)

« Un grand merci pour votre contribution avec nos félicitations renouvelées à l'étudiant et à son management ! », Christian Marrel, Président de l'APAJH43